

avec
Vous



J'évite une fuite de gaz chez moi.

Les informations utiles et les bons réflexes à adopter pour
votre sécurité.

Comment éviter la fuite de gaz ?

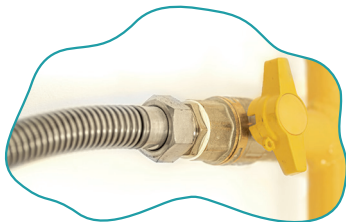
Le gaz est explosif dès lors qu'il est sous pression. Il devient inflammable et ses produits de combustion peuvent être toxiques. Une fuite de gaz peut provoquer un incendie, une explosion, une intoxication, des projections de débris et des brûlures.

↳ Vérifiez votre flexible de gaz

Le **flexible de gaz (ou tuyau gaz)** est un conduit équipé de deux raccords qui se vissent à la sortie du robinet de gaz ou du détendeur, et à l'entrée de l'appareil alimenté en gaz naturel. Son remplacement est à votre charge.

Vérifiez régulièrement la date de validité et remplacez-le dès que celle-ci est atteinte, dépassée ou encore illisible.

Si votre tuyau présente des traces de coupures, de coup, de brûlure ou tout autre dommage, il faut **impérativement** le changer même s'il vous paraît en bon état.



Quel flexible choisir ?

- ▶ Utilisez un flexible aux normes NF Gaz adapté à votre appareil. Ne jamais utiliser d'autres types de flexible (ex : tuyau d'arrosage).
- ▶ La longueur du tuyau ne doit pas dépasser deux mètres.
- ▶ Les tuyaux souples avec colliers NF D 36102 ne doivent plus être utilisés.

↳ La visite d'entretien annuel



L'entretien des installations de chauffage et de chaudière au gaz fait l'objet d'un contrat d'entretien signé entre ICF Habitat et un professionnel. Tous les ans, ce dernier réalise un nettoyage, un contrôle et des réglages nécessaires au bon fonctionnement des équipements. Cet entretien garantit un fonctionnement optimal de l'installation, de meilleures conditions de confort et préserve la qualité de l'air de votre logement.

Facilitez l'accès à votre logement lors de cette visite annuelle par l'entreprise mandatée.

↳ Ventilez et entretenez les ventilations

Ne jamais obstruer les grilles d'aération, situées sur vos fenêtres dans les pièces sèches, ou les VMC (ventilation mécanique contrôlée) dans les pièces humides qui assurent le renouvellement continu d'air de votre logement et protègent les occupants en cas de fuite de gaz. Pensez également à les nettoyer et dépoussiérer régulièrement.



Pour des raisons de sécurité, n'utilisez pas de bouteilles de gaz en raison des risques d'explosion et d'intoxication.

Que faire en cas d'odeur suspecte ou de fuite de gaz ?



Fermez l'arrivée générale de gaz.



Éteignez vos cigarettes.



Ouvrez les fenêtres.



Ne faites pas de gestes pouvant provoquer une étincelle, donc une explosion :

allumer la lumière, une lampe torche, un briquet ou une allumette, toucher des interrupteurs ou disjoncteur, téléphoner, se servir d'un ordinateur...



Quittez votre logement sans le verrouiller et prévenez vos voisins (sans sonner).

N'empruntez pas l'ascenseur et ne faites jamais demi-tour.



Appelez les secours depuis une zone non dangereuse pour ne pas créer d'étincelle.

18

Sapeurs-pompiers

112

Numéro d'appel d'urgence Européen

Attendez que les secours vous donnent le droit de réintégrer votre logement.



avec
Vous

pour toujours mieux
vous accompagner

Retrouvez d'autres guides pratiques
pour répondre à toutes vos questions
sur notre site internet

www.icfhabitat.fr

ICF HABITAT

